PROVINCE de NAMUR
Administration
Gestion des ressources humaines

Namur, le 19 août 2024

NOTE A :

Madame la Directrice financière ffons ;
Messieurs les Inspecteurs Généraux;
Mesdames et Messieurs les fonctionnaires chargés de la Direction des Services et Etablissements provinciaux.

Au Cabinet de :
Madame et Messieurs les Députés provinciaux;

Au secrétariat de :
Monsieur le Gouverneur;
Monsieur le Président du Conseil provincial;
Monsieur le Directeur général.

Votre correspondant :
Julie TEIRLYNCK
Tél : 081/77.54.53
E.mail : julie.teirlynck@province.namur.be

Objet : Appel aux candidats :

Constitution d'une réserve de recrutement au grade de rééducateur ou rééducatrice en psychomotricité – psychomotricien ou psychomotricienne pour enfants et/ou adultes pour les besoins de fonctionnement des Services de Santé Mentale.

En sa séance du 18 juillet 2024, le Collège provincial a décidé d'organiser un examen en vue de constituer une réserve de recrutement au grade de rééducateur ou rééducatrice en psychomotricité – psychomotricien ou psychomotricienne pour enfants et/ou adultes pour les besoins de fonctionnement des Services de Santé Mentale.

Conditions générales d'accès :

- Etre de conduite irréprochable ;
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Condition particulière d'accès :

- Être titulaire d'un diplôme de bachelier en psychomotricité ;

OU

- Être titulaire d'un diplôme de bachelier d'assistant.e psychologie, d'assistant.e social.e, d'éducateur.trice, de logopède, d'ergothérapeute ou de kinésithérapeute ET avoir suivi une formation complémentaire en psychomotricité via le CPSE ou l'EBPPA ou la Haute Ecole Albert Jacquard ou l'IFISAM ;
- OU posséder un diplôme obtenu auparavant, assimilé à l'un des diplômes précités
- OU posséder une équivalence pour un des diplômes précités délivrée par le Ministère de la Communauté française à la date limite des candidatures ;
- OU apporter la preuve de l'inscription en dernière année d'étude pour un des diplômes précités ;
- Aucune expérience n'est exigée.

Les postulants pourront prendre connaissance, en annexe, du descriptif de fonction.

L'examen sera constitué de deux parties :

1. Une épreuve écrite (minimum requis de 60%) : Celle-ci sera divisée en 2 parties.

- Une première partie portera sur des questions générales liées à l'Institution, au Vivre Mieux et au SSM ;
- Une seconde partie portera sur des questions ouvertes sur le service, le métier de rééducateur ou rééducatrice en psychomotricité – psychomotricien ou psychmotricienne pour enfants et/ou adultes mais aussi sur l'analyse et le raisonnement dans des mises en situation.

Les compétences évaluées seront : travailler en équipe, intégrer l'information et observer.

2. Une épreuve orale (minimum requis de 60%) durant laquelle le candidat ou la candidate aura l'occasion de défendre, devant le jury interrogateur, une vignette clinique qu'il/elle aura préparée durant 30 minutes. Il/elle sera également questionné.e sur ses motivations.

Les candidatures doivent être adressées, par mail, à l'adresse daccota@province.namur.be, ou introduite, par pli simple, au Service de Gestion des Ressources Humaines, rue Henri Blès, 190C à 5000 NAMUR, pour **le 15 septembre 2024** au plus tard. Elles seront impérativement accompagnées, d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé et d'une copie du titre requis.

La date de dépôt des candidatures constitue un délai de rigueur et toute candidature réceptionnée au-delà ne sera pas prise en considération par le Service de Gestion des Ressources Humaines et sera déclarée irrecevable.

Je vous prie de porter ce qui précède à la connaissance du personnel placé sous vos ordres, y compris celui qui serait momentanément éloigné du service. Vous conserverez la preuve de sa bonne diffusion. Je vous rappelle à ce propos la circulaire du 10 mai 2001, réf.609/MP/PP/Mi ayant notamment pour objet l'information du personnel provincial.

Valéry ZUINEN,
Directeur général

PROVINCE de NAMUR	*Culture et Vivre Mieux*

IDENTIFICATION DE LA FONCTION	
Intitulé de la fonction	Psychomotricien ou Psychomotricienne pour enfants et/ou adultes (F/H/X)
Grade	Rééducateur ou Rééducatrice en psychomotricité
Echelle barémique	B1
Statut	Contractuel
Régime de travail	Variable
Service	Service de Santé Mentale

PRESENTATION DU SERVICE	
Mission principale du service	Mission du Vivre Mieux Mener/développer/promouvoir des actions en termes de santé et d'inclusion sociale déclinées autour de 4 pôles structurants : - **le pôle santé société** : Gérontopôle, Egalité des Chances, Redistribution alimentaire, Outilthèque, Prévention, Accompagnement et Réduction des Risques, Enfance et Jeunesse,... ; - **le pôle santé mentale** : Services de santé mentale généralistes et spécifiques, clubs thérapeutiques, équipe mobile d'intervention en santé mentale ; - **le pôle santé scolaire** : Services PMS/PSE ; - **le pôle transversal** qui assure la gestion administrative du personnel, la gestion financière et logistique de ces services ainsi que la digitalisation et la simplification administrative (alpha-fle et fracture numérique). Il assure par ailleurs la mise en œuvre des objectifs stratégiques et opérationnels de chacun des programmes d'actions développés au sein de chaque pôle, en concordance avec les objectifs de l'Institution et du Collège. Missions du Service de Santé Mentale Le Service de Santé Mentale, de par son statut de service public, subventionné de surcroît par l'AViQ, se doit de mettre à disposition de toute la population et principalement de la population précarisée de manière psychique, sociale, financière, des soins accessibles et de qualité. Le Service de Santé Mentale soutient le bénéficiaire dans son cheminement vers son autonomie et son inclusion dans sa communauté de vie. Médecins psychiatres, pédopsychiatres, psychologues, assistants sociaux, logopèdes, psychomotriciens travaillent en pluridisciplinarité et de manière intégrée avec les partenaires professionnels autour de situations complexes, afin d'apporter à tous, une réponse la plus appropriée aux difficultés rencontrées. Ses missions et finalités sont détaillées dans le CWASS et le CRWASS.
Position de l'agent dans l'organigramme du service	N+2 : Responsable du Pôle Santé Mentale N+1 : Directrice administrative
LES MISSIONS :	
Mission principale, raison d'être ou finalité :	Ces missions sont décrites dans le CWASS et le CRWASS. Elles vont se décliner selon les attendus et les projets développés dans chaque service et décrits dans les Projets de Service de Santé Mentale afin de rencontrer au mieux les intérêts des bénéficiaires du territoire qu'il dessert.
Missions et activités :	EXPERTISE TECHNIQUE - Accueillir toute personne arrivant au service - Réaliser un entretien d'accueil (accueillir, informer et réorienter quelle que soit la demande) - Pouvoir évaluer et effectuer le bilan d'observation de la dynamique psychomotrice du bénéficiaire - Prendre en charge individuellement et/ou collectivement des enfants et/ou adultes fragilisés dans leur évolution

	- Pouvoir proposer des dispositifs individuels, des approches familiales ou de groupe et participer à des co-thérapies - Effectuer des entretiens cliniques avec les bénéficiaires et leur entourage familial et/ou professionnel - Pouvoir assurer un travail de soutien à la parentalité - Créer un cadre suffisamment sécurisant dont les conditions relationnelles, spatiales et temporelles favorisent le développement psychomoteur du bénéficiaire, à toutes les étapes de la vie - Initier et/ou participer à des réunions de concertations avec le médecin généraliste, les intervenants du réseau et les bénéficiaires - Assurer une continuité des soins pour les bénéficiaires - Travailler en collaboration avec d'autres professionnels (partage d'outils, élaboration, organisation et participation à des projets communs,...) - Travailler en collaboration avec la coordination du pôle santé mentale et le pôle transversal du Vivre Mieux - S'informer de l'actualité et de l'évolution du secteur de la santé mentale - Travailler de manière intégrée et collaborative avec l'équipe pluridisciplinaire et en lien avec son projet de service, sous la responsabilité des Directions Administratives et Thérapeutiques - Exercer sa responsabilité thérapeutique individuelle en sachant que la Direction Thérapeutique prend les décisions finales pour les situations qui lui sont soumises et tranche en cas de désaccords au sein de l'équipe pluridisciplinaire - Participer à la concertation pluridisciplinaire : o Y présenter les situations prises en charge et toute nouvelle demande : coordonner, élaborer et évaluer les modalités de la prise en charge o Y alimenter les discussions cliniques o S'impliquer dans les questions d'organisation du service o S'impliquer dans l'élaboration des projets - Participer à la Concertation Pluridisciplinaire Trimestrielle et aux Conseils d'Avis - S'impliquer dans l'élaboration, la concrétisation et l'évaluation du Projet de Service de Santé Mentale - Actualiser et adapter ses références théoriques, méthodologiques en tenant compte de l'état actuel des connaissances scientifiques - Participer à des formations avec l'objectif d'un partage des pratiques et d'un échange des savoirs en lien avec les projets du service (en tenant compte du cadre réglementaire en vigueur) - Au besoin, mener des consultations en dehors du service pour les bénéficiaires incapables de se déplacer - Au besoin, participer aux activités complémentaires suivantes : o Réaliser des supervisions, intervisions ou études de cas pour d'autres intervenants du réseau amenés à se questionner sur les problématiques en santé mentale o Collaborer aux travaux d'évaluation, d'avis au bénéfice des personnes relevant des domaines de l'AViQ, de l'aide à la jeunesse, de la justice

	GESTION ADMINISTRATIVE - Tenir à jour rigoureusement les dossiers des bénéficiaires suivis dans le logiciel d'encodage conformément au référentiel en vigueur - Rédiger des rapports adaptés aux destinataires - S'impliquer dans les tâches administratives qui incombent à la fonction et à la bonne organisation du service
Contraintes du poste :	- Poste exposé à une charge psycho-sociale importante - Selon l'organisation du service et conformément au CWASS et au CRWASS, le SSM est tenu d'être accessible de 08h30 à 18h00. Chaque agent y contribue - Mobilité possible en fonction des besoins préalablement analysés en équipe pluridisciplinaire - Le télétravail n'est pas possible de manière structurelle

COMPÉTENCES REQUISES POUR LE POSTE :	
Savoir :	- Être titulaire d'un bachelier en psychomotricité - A défaut d'un bachelier en psychomotricité, être titulaire d'un diplôme de bachelier en assistant psychologie, assistant social, éducateur, logopède, ergothérapeute ou kinésithérapeute **ET** avoir suivi une formation complémentaire en psychomotricité via le CPSE ou l'EBPPA ou la Haute Ecole Albert Jacquard… - Connaitre le développement des fonctions motrices, neuro-motrices, émotionnelles, cognitives et symboliques de la personne en l'état des connaissances scientifiques actuelles - Connaitre les diverses techniques d'évaluation et d'outils thérapeutiques - Se référer aux processus tonico-émotionnels et relationnels pour aborder les troubles de l'expressivité psychomotrice - Disposer de connaissances en santé mentale et en psychopathologie - Connaitre le réseau psycho-médico-social au sens large et propre au service - Connaitre le décret relatif à l'agrément des Services de Santé Mentale - Connaitre le Projet du Service de Santé Mentale - Disposer de connaissances en informatique
Savoir-faire :	- Détecter les troubles de structuration, de dysharmonies psychomotrices, les troubles tonico-émotionnels, l'inhibition psychomotrice, l'instabilité psychomotrice, les troubles de la représentation du corps - Maitriser les techniques psycho-corporelles, de relaxation et les médiations corporelles - Mettre en œuvre ses connaissances et son expérience théorico-clinique pour construire avec les bénéficiaires des expériences corporelles permettant d'instaurer ou de restaurer le lien entre le somatique et le psychique - Pouvoir évaluer le symptôme dans son contexte psycho-social - Conduire des entretiens - Utiliser les outils informatiques - Évaluer régulièrement avec les bénéficiaires l'avancement du processus thérapeutique - Pouvoir présenter et représenter son service - Construire une relation de confiance avec les bénéficiaires et leur entourage

	- Synthétiser les informations et les restituer en fonction du public et des interlocuteurs - Pouvoir participer aux travaux de recherche dans le domaine de la santé mentale
Savoir-être :	- Les membres de l'équipe pluridisciplinaire sont tenus au secret professionnel pour tous les éléments relatifs aux bénéficiaires dont ils ont ou pourraient avoir connaissance et sont soumis à l'article 458 du code pénal - Travailler en équipe de façon concertée et avec le réseau et avec les proches - Être loyal.e vis-à-vis de son employeur et de son service - Rester ouvert.e et curieux.euse par rapport à l'évolution de nouvelles connaissances - Être capable d'auto-évaluation concernant sa pratique - Faire preuve d'initiative : capacité à agir dans les limites de ses prérogatives à l'amélioration de l'accomplissement de sa fonction - Faire preuve d'organisation dans le travail - Être capable de flexibilité, de souplesse et d'adaptabilité dans son travail - Être à l'aise dans la communication et le rapport à l'autre - Faire preuve de patience - Faire preuve de respect, d'ouverture et d'écoute à l'égard des bénéficiaires et leurs proches quels que soient leurs problématiques, modes de vie et leur orientation philosophique. Cette même attitude est requise à l'égard des collègues, des supérieurs hiérarchiques et partenaires du réseau - Se prémunir de tous préjugés et de propos stigmatisants - Garder son sang-froid dans des circonstances difficiles - Contribuer aux objectifs définis dans un esprit d'équipe - Faire preuve de créativité - Faire preuve d'autonomie - S'impliquer dans le quotidien du service - Faire preuve d'une conscience professionnelle - Faire preuve d'un esprit critique